



Émission express  
50 001 \$ à 150 000 \$



Sélection immédiate  
150 001 \$ à 499 999 \$\*



Sélection régulière  
500 000 \$ et plus\*



# Assurance vie temporaire

**Avec les années, vos besoins en assurance évoluent!**

Que vous soyez étudiant, nouveau parent ou propriétaire d'une maison, la protection **Supérieur+** vous offre une couverture complète pour 10 ans, 20 ans ou 30 ans.

**L'assurance vie temporaire est aussi disponible en émission simplifiée.**

Décision immédiate | Aucun examen supplémentaire, ni fluides ou rapport du médecin traitant

## T-10 et T-20 Supérieur+

## T-30 Supérieur+

Type de contrat  
et disponibilité

Temporaire 10 ans et 20 ans  
18 à 65 ans

Temporaire 30 ans  
18 à 55 ans

Principales  
caractéristiques

- ▶ Primes garanties
- ▶ Taux de renouvellement contractuels garantis et nivelés en T-10 à vie
- ▶ Transformable jusqu'à 70 ans sans preuve d'assurabilité
- ▶ Taux privilégiés disponibles à partir de 500 000 \$
- ▶ T-10 et T-20 échangeables
- ▶ Disponible en avenant
- ▶ Prestation en cas de perte d'autonomie sévère incluse

# Types d'émissions

## Proposition

Électronique, interactive (PDF) ou papier acceptée avec questionnaire d'admissibilité (PDF)

## Proposition

Électronique, interactive (PDF) ou papier



**Émission express**  
50 001 \$ à 150 000 \$



**Sélection immédiate**  
150 001 \$ à 499 999 \$\*



**Sélection régulière**  
500 000 \$ et plus\*

Décision immédiate | Aucun examen supplémentaire, ni fluides ou rapport du médecin traitant

**T-10, T-20 et T-30** | 18 - 45 ans

**150 001 \$ - 499 999 \$**

**T-10, T-20 et T-30** | 46 - 55 ans

**150 001 \$ - 350 000 \$**

**T-10 et T-20** | 56 - 65 ans

**150 001 \$ - 250 000 \$**

Primes déterminées automatiquement selon les réponses aux questions

**Primes standards** ou  
**Primes ajustées**

### Protections complémentaires

- ▶ Avenant Assurance dette (option 2 ans)
- ▶ Avenant enfant (assurance vie)
- ▶ Exonération des primes en cas d'invalidité totale ou décès (E.P. & E.P.I.D.)
- ▶ Exonération des primes en cas de perte d'emploi (A.P.E.)
- ▶ Fracture accidentelle (F.A.)
- ▶ Mort accidentelle et mutilation (M.A.M.)

### Protections complémentaires

- ▶ Avenant Assurance dette (options 2 ou 5 ans)
- ▶ Avenant enfant (assurance vie)
- ▶ Exonération des primes en cas d'invalidité totale ou décès (E.P. & E.P.I.D.)
- ▶ Exonération des primes en cas de perte d'emploi (A.P.E.)
- ▶ Fracture accidentelle (F.A.)
- ▶ Mort accidentelle et mutilation (M.A.M.)

### Protections complémentaires

- ▶ Avenant Assurance dette (2 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans)
- ▶ Assurance maladies graves préapprouvée
- ▶ Avenant enfant (assurance vie)
- ▶ Exonération des primes en cas d'invalidité totale ou décès (E.P. & E.P.I.D.)
- ▶ Exonération des primes en cas de perte d'emploi (A.P.E.)
- ▶ Fracture accidentelle (F.A.)
- ▶ Mort accidentelle et mutilation (M.A.M.)

## L'assurance vie temporaire Supérieur+

- ▶ Prime annuelle ou mensuelle fixe et garantie.
- ▶ T-10 et T-20 échangeables une seule fois à un anniversaire de contrat jusqu'au 5<sup>e</sup> anniversaire, complètement ou partiellement, sans preuve d'assurabilité, contre un nouveau plan temporaire alors offert par UV Assurance comportant une période initiale de paiement des primes plus grande que le plan choisi à l'origine.
- ▶ Renouvelable à tous les 10 ans jusqu'au décès avec une prime garantie, sans preuve d'assurabilité.
- ▶ Transformable en assurance vie permanente jusqu'à l'âge de 70 ans, sans preuve d'assurabilité.
- ▶ Prestation en cas de perte d'autonomie sévère incluse sans frais. Avant l'âge de 60 ans, 50% du montant d'assurance initial pourrait vous être versé si vous étiez incapable d'exécuter 4 des 6 activités de la vie quotidienne.
- ▶ Possibilité d'ajouter une assurance maladies graves préapprouvée et/ou des protections complémentaires.

\*Le seuil du montant admissible varie selon l'âge de l'assuré. Veuillez vous référer au tableau des exigences de sélection.